

Copie
courriel transmis
à Francis BOEDAS le 27 mai 2010



Dijon, le 17 Mai 2010

à

Monsieur le Directeur Départemental
de la Cohésion Sociale

A l'instar de la réunion d'information qui s'est tenue le 30 mars dernier sur les conditions de fonctionnement du personnel du service VALS (Promotion de la vie associative et renforcement du lien social) et du courrier intersyndical du 6 avril 2010 qui a suivi, nous avons souhaité rencontrer les agents du service ECPS (Egalité des chances et Politiques Sociales). Cet échange avec les personnels s'est tenu le 11 mai 2010 et a mis en exergue un certain nombre de difficultés dont nous vous faisons part à travers ce courrier.

- Bureau « accès et maintien dans le logement » - service expulsions

Les agents ont déjà, à plusieurs reprises, alerté leur hiérarchie sur le manque criant d'effectifs. Sont notamment attendus 1 catégorie A, 1 catégorie B et 1 catégorie C dont les postes ouverts à la vacance sont en ligne sur la BRIEP. A ce titre, nous souhaitons obtenir des explications car un agent intéressé (notamment dans le cadre d'une mutation pour rejoindre Dijon), correspondant au profil recherché et du périmètre MIOMCT (pour le poste B) n'a pu postuler. Il semblerait que le poste ne soit pas ouvert budgétairement...

Ces carences en personnels engendrent des retards dans la gestion des dossiers et génèrent un grand stress chez les agents. Il est fait également état de conséquences budgétaires en matière d'indemnités de l'Etat aux bailleurs qui ne manqueront pas d'intervenir en 2010. Pour témoigner de l'efficacité du service, les agents rappellent qu'en 2009, seuls 9 000 € sur les 30 000 € provisionnés ont été versés en indemnités, le prochain exercice ne pourra reproduire la même efficacité.

Les agents déplorent que ces dysfonctionnements aient aussi des conséquences humaines pour les usagers bénéficiaires mais aussi pour les bailleurs qui sont parfois dans des situations tout aussi difficiles que les locataires.

- Le service « DALO » signale l'arrivée de nombreux courriers d'usagers du type « interventions (citoyens écrivant directement au Président de la République et qui sont transmis par l'Élysée au Préfet du département concerné). Cette mission, initialement assurée par le cabinet du Préfet, non prévue dans l'organigramme de la direction, ni dans les fiches de poste des agents ne peut être accomplie sans effectifs correspondants.

- L'agent en charge de la mission « rapatriés » n'ayant pas suivi de formation dans ce domaine qu'elle ne connaît pas, se trouve en grande difficulté pour renseigner les bénéficiaires. L'agent assurant antérieurement cette mission en préfecture ne serait plus en mesure, du fait de ses nouvelles fonctions très chargées en RH, de la « tutorer » même si sa bonne volonté demeure. Il est demandé à la DDCS d'organiser une (ou plusieurs) journées d'échanges avec un agent maîtrisant la procédure dans un département limitrophe qui permettrait de solutionner ce problème.

Pour conclure sur les points évoqués plus haut, les personnels demandent que dans l'attente de la résolution des problèmes de vacance de poste, des priorités soient établies entre les différentes missions. Dans un contexte de pénurie des ressources humaines, on comprend que certaines missions paraissent en effet secondaires (courriers d'intervention, missions rapatriés par exemple). Non seulement il s'agit de missions de la préfecture pour lesquelles celle-ci n'a pas transféré d'ETP. Mais de plus, à moins de considérer la cohésion sociale comme une « notion fourre-tout », la cohérence entre ces missions et l'organigramme de la DDCS, n'est pas évidente.

Concernant le fonctionnement et la logistique des services :

Globalement, les agents sont satisfaits des locaux, un bémol toutefois concernant la signalétique (des panneaux de l'ex-DDE subsistent...) et engendre l'incompréhension de nombreux usagers désorientés qui errent dans les couloirs... à la recherche de leurs interlocuteurs.

Les personnels signalent également des transmissions ralenties en terme de réseau informatique.

Les problèmes les plus importants résident dans le circuit du courrier qui fonctionne très mal (délais de réception d'un service à l'autre : en moyenne 12 jours) ainsi que les navettes des parapheurs de signature qui reviennent très tardivement. (de 2 à 4 semaines)

Quand cela est possible et après expérience, le plus efficace est encore de faire les navettes par soi même. Autre témoignage de la conscience professionnelle des agents, certains ont même payé des timbres, sur leurs deniers personnels, pour expédier des courriers et éviter que les destinataires ne les reçoivent après la date de convocation prévue....comme cela est déjà arrivé (perte de temps, d'énergie, mauvaise image du service public, etc...)

Seul le service en charge de la commission de réforme et le comité médical fonctionnent normalement car les plis sont confidentiels, non ouverts et parviennent donc sans délais au service.

Même s'il s'agit d'une période transitoire et au regard des dysfonctionnements cités plus haut, les agents soulignent l'isolement par rapport aux autres services de la DDCS. Ils regrettent également que l'installation physique, à temps partiel, du Directeur Adjoint ne se concrétise pas comme cela leur avait été annoncé.

Un calendrier des opérations de déménagement et d'intégration à la cité Dampierre est demandé par les personnels.

Les personnels attendent la mise en place concrète du règlement intérieur intermédiaire de la DDCS et de disposer d'un outil d'enregistrement des horaires. Dans la démarche d'un dialogue social positif que nous défendons, les agents se sont déclarés très intéressés par ces réunions d'information syndicales et les assemblées générales des personnels.

Veuillez agréer Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées,

Pour EPA-FSU



Laurent Dailliez

Pour FO



Christine Joris

Pour le SNAPS-UNSA



Emmanuelle Oudot